

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et publicité :

Greffe municipal, 1446 Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Courriel: info@baulmes.ch

Lundi, jeudi et vendredi :
8 h 30 - 11 h 30
Mardi et mercredi :
14 h 30 - 17 h 30

Publicité : À la case (Fr. 15.-)

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 10 mai 2026

Eglise de Method	10 h 00	Culte. M. Widmer.
Eglise de Vuitebœuf	10 h 00	Culte. J. Menétréy.
Temple des Clées	10 h 00	Culte. L. Gasser.
Les Tuileries-de-Grandson	10 h 00	Culte. T. Keller.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 8h30 à Baulmes

Parcelle N°: 361
ECA N°: 634

La Municipalité

Autorisation

Dans sa séance du 13 avril 2026, la Municipalité a autorisé Yves Perusset à effectuer les travaux suivants:
Nature de l'ouvrage: Réfection et isolation de la toiture.

Adresse: Chemin de la Tuilière 25 à Baulmes
Parcelle N°: 363
ECA N°: 491

La Municipalité



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Autorisation d'abattage d'arbres selon décision municipale du 27.04.2026

La Municipalité, lors de sa séance municipale, a autorisé l'abattage d'un noyer, considéré comme dangereux et en état de dépérissement.

Ce noyer sera remplacé par la plantation d'un jeune arbre de même essence, ou d'essences équivalentes.

Emplacement: Tour de Peney
Requérant: Commune de Vuitebœuf

La Municipalité

Autorisation selon décision municipale du 20.04.2026

La Municipalité, en sa séance Municipale, a autorisé l'installation d'un exutoire à fumée - mise en conformité d'un studio au rez-de-chaussée d'une maison villageoise.

Parcelle N°: 316
Requérant: Pelet Jean-Daniel

La Municipalité

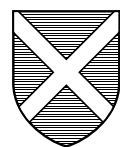
Dispense d'enquête N° 2026-02

La Municipalité, lors de sa séance du 20 avril 2026, a décidé d'autoriser, sous la forme d'une dispense d'enquête, l'exploitation d'un garage sous habitation, sis route de Vugelles 16.

Requérant: M. Helder Lopez
Parcelle N°: 122

Objet: Autorisation d'exploiter un garage.

La Municipalité



BAULMES

www.baulmes.ch

Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2026

MAI

Mercredi 6.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 13.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 20.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 27.05 18h00 - 20h30

Tir militaire + TC avancé

JUIN

Mercredi 3.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 10.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 17.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 24.06 18h00 - 20h30

Entraînement

JUILLET

Mercredi 1.07 18h00 - 20h30

Entraîn. + tir des Aiguilles avancé

Vendredi 3.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 4.07 08h00 - 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 8.07 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 10.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 11.07 8h00 - 12h00

Tir des Aiguilles

Mercredi 15.07 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 22.07 18h00 - 20h30

Entraînement

AOÛT

Mercredi 12.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 19.08 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 26.08 18h00 - 20h30

Entraînement

SEPTEMBRE

Mercredi 2.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi 9.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Samedi 19.09 13h30 - 17h30

Entraînement

Samedi 26.09 13h30 - 17h30

Entraînement

OCTOBRE

Samedi 3.10 13h30 - 17h30

Entraînement

Samedi 10.10 13h30 - 17h30

Tir de clôture 300 m

29 juillet et 5 août: Stand fermé

Pont de l'Ascension

L'Administration communale, y compris la filiale postale, sera fermée les:

jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026

Merci de votre compréhension.

Autorisation

Dans sa séance du 27 avril 2026, la Municipalité a autorisé Susana et Gianfranco Sonzogni à effectuer les travaux suivants:

Nature de l'ouvrage: Pose d'une pergola bioclimatique en aluminium de 6038 x 3000 mm.

Adresse: Chemin des Planches 4 à Baulmes



CHAMPVENT
www.champvent.ch

Autorisation

La Municipalité a autorisé les travaux mentionnés ci-dessous:

Situation: Rue de la Forge 2, 1443 Champvent

Propriétaire: Mary-José Magnenat, rue de la Forge 2, 1443 Champvent

Nature de l'ouvrage: Installation de panneaux photovoltaïques en toiture, parcelle N° 434, surface 30 m².

La Municipalité



**VUGELLES
LA MOTHE**

Demande d'approbation des plans de constructions militaires concernant «Vugelles-La Mothe (VD), Place de tir; défense incendie et eau potable»

Procédure de mise à l'enquête et de participation du 12 mai 2026

Commune: Vugelles-La Mothe

Requérante: armasuisse Immobilier, Management de projets de construction Ouest

Documents de la demande:

- descriptif du projet et ses annexes
- divers plans (ensemble, installation de chantier, situation, emprises)
- plan d'élimination des déchets
- questionnaire CAMAC

Objet:

Le projet consiste à raccorder la Place de tir de Vugelles-La Mothe à l'eau potable, à en améliorer le concept de défense incendie, à ajouter des conduites d'évacuation des eaux claires et usées pour permettre la mise en conformité des réseaux d'assainissement existants et à mettre en place deux tubes PE-Câbles pour permettre le renforcement de l'alimentation électrique de la place et amener la fibre optique jusqu'aux bâtiments.

Procédure:

La procédure est régie par les art. 126 et suivants de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM ; RS 510.10), l'ordonnance concernant l'approbation des plans de constructions militaires (OAPCM ; RS 510.51) et, subsidiairement, la loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711). Le Secrétariat général du DDPS est l'autorité chargée de l'approbation des plans et dirige la procédure.

Procédure de participation et de consultation:

En vertu des art. 126 et 126d LAAM en relation avec l'art. 62a de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA; RS 172.010), les autorités fédérales, les cantons et les communes concernés doivent être consultés avant que l'autorité militaire d'approbation ne rende sa décision. Durant la mise à l'enquête publique, la population concernée peut déposer des propositions par écrit auprès du Secrétariat général du DDPS.

EIE:

Conformément à l'art. 10a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01), le projet ne doit pas faire l'objet d'une étude de l'impact sur l'environnement (EIE).

Autorisation exceptionnelle:

Selon l'état actuel de la planification, une autorisation relevant du droit de la protection des eaux, selon l'art. 19 al. 2 de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux ; RS 814.20), pourrait être nécessaire pour le projet.

Mise à l'enquête publique:

Les documents de la demande peuvent être consultés du 12 mai 2026 au 11 juin 2026, durant les heures d'ouverture, auprès de l'administration communale de Vugelles-La Mothe, rue des Trois Fontaines 20, 1431 Vugelles-La Mothe.

Piquetage et pose de gabarits:

Pendant la mise à l'enquête, les modifications requises par la construction ou l'installation projetée seront marquées sur le terrain par un piquetage et, pour les bâtiments, par des gabarits.

Opposition:

Toute personne, organisation ou autorité qui constitue une partie conformément à la loi fédérale sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021) peut, pendant le délai de mise à l'enquête, former opposition. Les oppositions doivent être déposées par écrit, durant le délai de mise à l'enquête, auprès du Secrétariat général du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne, et faire état des conclusions et des faits qui les motivent.

Si plus de 20 personnes présentent des requêtes collectives ou individuelles pour défendre les mêmes intérêts, elles doivent désigner une personne qui représente le groupe des opposants de manière juridiquement valable. Si elles ne se conforment pas à cette exigence dans un délai raisonnable, l'autorité compétente désigne un ou plusieurs représentants (art. 11a al. 1 et 2 PA).

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête, à l'autorité chargée de l'approbation des plans (art. 126c al. 3 LAAM).

*Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports*



L'ABERGEMENT

Stand de tir Tirs de la Grotte

Nous informons la population que des tirs auront lieu les:

vendredi 8 mai 2026 de 15 h 00 à 20 h 30
samedi 9 mai 2026
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibleries aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport.

Merci de respecter les sécurités mises en place.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité



SUSCÉVAZ

Fermeture de l'administration communale

Le bureau du greffe municipal, le contrôle des habitants et le bureau des étrangers seront **fermés**
du jeudi 14 au lundi 25 mai 2026

Merci pour votre compréhension.

Réouverture le mercredi 27 mai 2026 à 9 h 00.

La secrétaire municipale



LES CLÉES

Convocation à la cérémonie d'installation des Autorités communales

Les citoyennes et les citoyens de la Commune des Clées au bénéfice du droit de vote communal, désirant faire partie du Conseil général dès le 1^{er} juillet 2026 sont convoqué.es en assemblée pour l'installation des Autorités communales pour la législature 2026 - 2031 le:

lundi 1^{er} juin 2026 à 18 h 30
à la salle communale

Ordre du jour:

- I. Sous la présidence de M. le Préfet Stives Morand**
 1. Assermentation des membres du Conseil général.
 2. Assermentation des membres de la Municipalité.
 3. Élection du.de la président.e du Conseil général.
 4. Élection du.de la secrétaire du Conseil général.
 5. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.
 6. Message de M. le Préfet.
- II. Sous la présidence du.de la président.e du Conseil général nouvellement élu.e:**
 7. Élection du.de la vice-président.e
 8. Élection des scrutatrices et scrutateurs et de leurs suppléant.es.
 9. Élection des membres des commissions du Conseil général.
 10. Élection des délégations aux associations intercommunales et autres représentations.
 11. Divers.

Le bureau du Conseil

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:
Greffe municipal de Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Courriel: info@baulmes.ch

Un immense MERCI

à toutes les personnes qui,
par leur présence, leur générosité,
leur dons et leur précieuse aide
ont contribué à la réussite
de la journée du 3 mai dernier

Votre soutien et votre engage-
ment ont grandement participé
au succès de cette belle journée

**Les Dames
de la Société de Couture
de Champvent**

HUMOUR

Deux vaches dans un pré en regardent
une troisième qui se morfond :

– Dis donc ! Pourquoi la Marguerite est-
elle aussi maigre ?
– Parce qu'elle est superstitieuse: elle ne
veut manger que des trèfles à quatre
feuilles !

Que font deux plantes quand elle se ren-
contrent ?
Elles vont prendre un pot !

Quel est le comble pour un jardinier ?
Raconter des salades.

Qui de l'arbre ou du fruit entend le moins
bien ?
L'arbre car il est dur de la feuille.

Quel est l'arbre le plus travailleur ?
Le bouleau (boulot).

Deux canards sont dans une rivière :
« Coin-coin », dit le premier.
« J'allais le dire ! », répond le second.

Une limace a dit à son ami «Allons-nous
au jardin pour manger des pétales de
rose?» L'ami a répondu «Idiot! Vous,
imbécile ignorant! Les roses ne naissent
qu'au printemps et nous sommes en
hiver.» À quoi la limace a répondu «Je
sais! Mais nous devons commencer le
voyage maintenant si nous voulons y
arriver au printemps.»

SERGEY

Vide-grenier / brocante et produits locaux

**Le dimanche 10 mai 2026
de 9h00 à 17h00**

Avec animations:
magicien, jeux, rallye photo
Petite restauration et bar

Info: www.panais-raves-salsifis.ch
ou 079 759 56 04

L'AGENCERIE
CRÉATION DE CUISINE | DESIGN D'INTÉRIEUR

**CRÉONS ENSEMBLE
VOTRE AGENCEMENT**



www.l-agencerie.ch

+41 76 262 1443



93^{ème}

Soirée
Annuelle

de la société d'Accordéonistes

AURORE

Grande Salle de **Method**

Samedi 9 mai 2026

à 20h précises, portes dès 18h30

Concert sous la direction de
Daniel CLOUX

Seconde partie

Y-Band
Jeunes musiciens,
sous la direction de
Kevin Payet

Entrée gratuite, collecte - soirée

Vous souhaitez ouvrir votre Dossier Electronique du Patient (DEP) ?

Vous avez des questions à ce sujet ?

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans l'un de nos guichets:

- Réseau Santé Nord Broye à Montagny-près-Yverdon
- Hôpital d'Yverdon
- Hôpital de Payerne
- Hôpital d'Estavayer

Pour fixer rendez-vous:

024 424 11 00

ou scannez le QR-code



A très bientôt !

Réseau Santé Nord Broye



DOMAINE
DU MOULIN

Famille Gass

CAVES OUVERTES - DEGUSTATION DE VINS

dans notre caveau

les jeudis et vendredi 7 & 8 mai 2026 de 17h à 21h

le samedi 9 mai 2026 de 10h à 20h

Au plaisir de vous recevoir avec votre famille et vos amis

Famille Gass - Route de Rances 9 – 1438 Method

079 576 16 62 – info@gass-mathod.ch - www.gass-mathod.ch

cara.



canton de
vaud

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

Réseau Santé
NORD BROYE

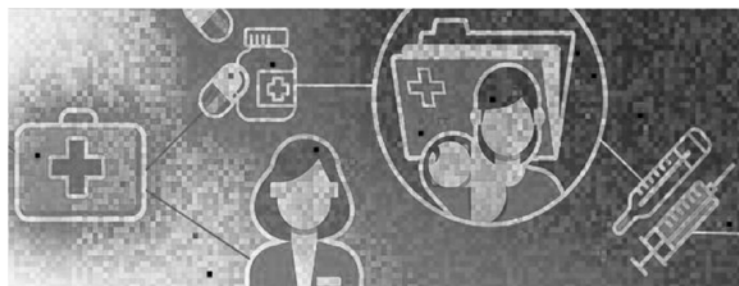
cara.



canton de
vaud

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

Réseau Santé
NORD BROYE



Le Dossier Electronique du Patient en bref

Le dossier électronique du patient (DEP) est votre dossier de santé en ligne sur la plateforme Cara, gratuit, hautement sécurisé et qui vous appartient. Il contient vos documents de santé et permet, avec votre autorisation, aux professionnels de la santé de consulter les données médicales qui sont pertinentes pour votre traitement. L'objectif est de rendre votre prise en charge plus efficace et plus sûre. Les documents peuvent y être déposés et consultés :

- par vous-même ou votre représentant
- par les professionnelles et professionnels de santé que vous avez autorisés. Il peut s'agir par exemple de votre rapport de sortie de l'hôpital ou d'un autre rapport médical, de votre carnet de vaccination, de la liste de vos médicaments, de résultats de laboratoire ou de vos directives anticipées.

Quelques notions clé :

- **Disponibilité** : lors d'une consultation ou toute autre occasion, vos informations de santé sont accessibles facilement aux personnes que vous aurez choisies.
- **Propriété** : vous êtes et resterez toujours propriétaire de ce dossier et des données qu'il contient.
- **Confidentialité** : vous décidez quels professionnels de santé peuvent accéder à vos données et quel type de document peut être consulté. Les assureurs maladies, les employeurs ou encore l'État n'ont aucun accès aux données.
- **Sécurité** : l'accès aux données est totalement sécurisé et régi par la loi. L'accès à votre DEP se fait via un identifiant numérique qui augmente encore la sécurité : le canton de Vaud met à disposition de ses habitants la Vauid-santé.

Réseau Santé Nord Broye
En Chamard 55 A
1442 Montagny-près-Yverdon
024 424 11 00 – dep@rsnb.ch
www.rsnb.ch

Cara
Route de la Corniche 3A
1066 Epalinges
021 566 84 51
www.cara.ch



Le Dossier Électronique du Patient (DEP) reste en vigueur et évoluera vers le Dossier Électronique de Santé (DES)

Suite à l'annonce du Conseil fédéral du 5 novembre 2025, il est important de savoir que **le Dossier Électronique du Patient (DEP) n'est pas abandonné !** Il restera pleinement valable jusqu'à son évolution vers le futur **Dossier Électronique de Santé (DES)**, prévu à l'horizon 2030.

Ce qui ne change pas aujourd'hui

- Le DEP continue de fonctionner normalement.
- Vos données restent accessibles et en sécurité.
- Plus de 120'000 patient-e-s en Suisse, dont 45'000 en Suisse romande, utilisent déjà le DEP pour consulter, stocker et partager leurs documents de santé.

Le projet du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose une révision de la Loi sur le Dossier Électronique du Patient (LDEP) afin de créer la nouvelle **Loi sur le Dossier Électronique de Santé (LDSan)**.

Cette mise à jour vise à simplifier l'utilisation du dossier électronique et à en faciliter l'adoption dans l'ensemble de la Suisse.

Ce que cela signifie pour vous

- Aucune action n'est requise de votre part.
- Vos données seront automatiquement transférées dans le futur DES dès qu'il sera disponible.

Le DEP demeure un outil sûr, utile et essentiel pour gérer vos informations de santé. De plus, CARA (association qui gère le DEP) a mis en ligne une nouvelle plateforme depuis le mois de décembre 2026.